

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 17/09/2020

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise

Dans le prolongement de la journée nationale de la qualité de l'air du 16 septembre, Xavier Marotel, directeur de cabinet de la préfecture du Loiret, a lancé officiellement, lors du Comité de Pilotage du 17 septembre 2020, la démarche de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération orléanaise (PPA). Cette décision s'appuie sur :

- l'ancienneté d'un document élaboré entre 2012 et 2014,
- les résultats de l'évaluation du PPA menée en 2019 avec l'appui de Lig'Air,
- un contexte de sensibilité croissante sur le sujet de la qualité de l'air,
- des évolutions du cadre réglementaire et des documents de planification applicables au territoire pouvant ouvrir le panel d'actions à conduire.

Le plan de protection de l'atmosphère (ou PPA) est un outil réglementaire du Code de l'environnement qui s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles des dépassements des valeurs limites des concentrations de polluants réglementés ont été observés.

Les travaux de révision seront l'occasion d'associer les divers acteurs du territoire pour identifier les opportunités d'action susceptibles d'améliorer localement la qualité de l'air.

Le périmètre de l'étude couvre le SCoT d'Orléans, soit les 22 communes de la métropole d'Orléans.

Pour en savoir plus sur le PPA de l'agglomération orléanaise : http://mtes.fr/38

Florence KLEIBER DREAL Centre – Val de Loire

Tél.: 02.36.17.41.27 Mél: florence.kleiber@developpementdurable.gouv.fr Colette THEAS-DUHAMEL Préfecture

Tél.: 02.38.81.40.35 pref-communication@loiret.gouv.fr